

# Facturation



En 2017, Grand Lieu Communauté a instauré la redevance incitative. Elle s'applique à tous les usagers et est directement liée à la production de déchets de chaque foyer.

## La redevance, comment cela fonctionne ?

La facture est composée :

- **d'une part fixe comprenant :**
  - 12 levées du bac gris par an (proratées au nombre de mois pour les habitants arrivant en cours d'année)
  - la collecte du bac jaune
  - la collecte des points tri (verre et papiers)
  - [l'accès aux déchèteries](#)
  - les collectes ponctuelles
  - la vente de composteur à tarifs préférentiels
- **d'une part variable** complémentaire, facturée pour toute levée supplémentaire du bac gris (au-delà des 12 levées incluses)

## Tarifs

<b>Contenance du bac</b>	<b>Tarifs part fixe annuelle</b> (intégrant 12 levées du bac par an)	<b>Part variable unitaire par levée supplémentaire</b> (à partir de la 13 <sup>ème</sup> levée)
Bacs 120 L (1 à 3 personnes)	180 €	3.70 €
Bacs 180 L (4 à 5 personnes)	210, 60 €	4.60 €
Bacs 240 L (6 personnes et plus)	242, 40 €	5.50 €
Bacs 340 L (professionnels)	292, 40 €	8.28 €
Bacs 660 L (professionnels)	455, 40 €	16 €

La contenance des bacs ne correspond pas au nombre de résidents au sein de votre foyer ? [Signaler un changement de situation](#)

## Modalités de paiement

La redevance est facturée en deux fois en janvier et en juillet.

Il est possible de régler sa facture :

- par chèque bancaire
- par TIP
- [en ligne](#)
- par prélèvement automatique

# Service gestion des déchets

02 51 70 94 39

collectedejets@grandlieu.fr

## Liens utiles

- [Règlement de collecte \(Pdf\)](#)